



SECRETARIAT D'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Paris, le 21 novembre 2016

COMMUNIQUE de PRESSE

De Madame Estelle GRELIER

Nouvelle carte intercommunale : l'aboutissement d'une réforme historique

A l'occasion du conseil des ministres du vendredi 18 novembre, le Gouvernement a fait une communication pour mettre en perspectives la réforme territoriale conduite durant le quinquennat. Au terme des schémas d'intercommunalité achevés il y a quelques jours, notre pays comptera **1 263 intercommunalités au 1er janvier 2017 contre 2062 aujourd'hui** soit une diminution de 39 %. Une telle évolution du bloc local est inédite d'autant que dans le même temps **477 communes nouvelles** issues de la fusion de 1 639 communes et regroupant une population totale de 1,7 million d'habitants ont été créées depuis la loi du 16 mars 2015.

La France aura ainsi connu sous ce quinquennat une transformation en profondeur de son organisation territoriale : passage de 22 à 13 régions métropolitaines renforcées dans leurs compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire ; création de métropoles locomotives du développement économique et du renforcement de la cohésion sociale des grandes villes ; réaffirmation du rôle central des départements dans leur mission de solidarités sociales et territoriales ; montée en puissance sans précédent des intercommunalités, en compétences comme en taille ; renforcement des communes comme échelon de proximité de notre République.

Avec la refonte de la carte intercommunale, les politiques publiques seront portées sur le bon périmètre, celle vécue par nos concitoyens dans leur quotidien. Le débat démocratique et la conduite des politiques publiques au niveau local pourront intervenir à la bonne échelle, pour plus d'efficacité et de solidarité. La mixité des profils des territoires qui désormais forment les intercommunalités permettra la réduction des inégalités territoriales, soutenue par des pactes fiscaux et financiers.

La réforme territoriale organise également une nouvelle relation entre l'Etat et les collectivités territoriales. Faire confiance aux territoires et à la diversité des acteurs qui les animent, à commencer par les élus locaux et leurs équipes qui connaissent mieux que quiconque les besoins de leurs administrés ; promouvoir une culture du dialogue et de la coopération entre les différents niveaux de collectivités, afin de bâtir des projets de territoires adaptés à leurs spécificités ; mieux associer les citoyens à l'élaboration des politiques publiques portées par les collectivités.



La réforme territoriale aura ainsi posé les fondements pour des territoires plus forts, mais également plus solidaires. Elle est une réalisation emblématique, structurante et décisive de ce quinquennat.

A l'heure où les candidats à la primaire de la droite et du centre se livrent à une surenchère de propositions qui conduiraient à affaiblir les collectivités territoriales par la réduction drastique du nombre de leurs fonctionnaires et de leurs dotations financières et la remise en cause de leur autonomie, la réforme que le Gouvernement conduit les rend plus robustes et renforce leur émancipation.